

# PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

## SÉANCE DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mil-vingt-trois le vingt-six janvier 2023 à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

### **Présents :**

BERTON Lysiane, BODIN Bertrand, REIGNIER Michaël, CASSEGRAIN Brigitte, BOURREAU Chantal, COURTIN Stéphanie, ROY Céline, SAINT MARD Joëlle ARCHAMBAULT Philippe, GUYON Franck,

### **Absents :**

LEMAITRE Geoffrey,  
BELOBRK Mickaël a donné procuration à BODIN Bertrand  
ROY Laurence a donné procuration à ROY Céline

*DECHEZELLES Fabien (arrivé en cours de séance)*

*DERISSON Gaylord a donné procuration à DECHEZELLES Fabien*

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	10	5	2	12

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte**

**Lecture et approbation du PV du 15 décembre 2022**

### **ORDRE DU JOUR**

- **CDG86 – Avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL**
- **EAUX DE VIENNE - Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendies**
- **DEVIS VOIRIE**
- **CIMETIÈRE – Création d'un ossuaire et caveau d'attente**
- **DEMANDE DE SUBVENTIONS**
- **DÉCISIONS BUDGÉTAIRES**
- **QUESTIONS DIVERSES**

### **DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE**

**2023\_01\_01 AVENANT À LA CONVENTION DE RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL**

**2023\_01\_02 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES ÉQUIPEMENTS INCENDIE**

**2023\_01\_03 CIMETIÈRE - AMÉNAGEMENT DU CAVEAU D'ATTENTE**

**2023\_01\_04 RÉNOVATION DU LOGEMENT 10 RUE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR, DSIL ET DU FONDS VERT**

**2023\_01\_05 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FÊTES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/ OU DSIL**

**2023\_01\_06 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT**

## **CDG86 – Avenant à la convention de réalisation des dossiers CNRACL**

Vu la convention de réalisation expirant le 31 décembre 2022,

Vu la délibération n° 2020\_04\_09 en date du 2 juillet 2020 portant adhésion à la mission de réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne,

Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention par l'autorisation de signature de l'avenant proposé :

*La convention de réalisation des dossiers CNRACL signée entre le Centre de Gestion et la commune de Sammarçolles à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 est prorogée jusqu'au 31 décembre 2023.*

*Au-delà de cette date, la convention sera considérée comme caduque.*

*Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (12 voix) d'autoriser la signature de l'avenant et proroge par conséquent la convention de réalisation des dossiers CNRACL jusqu'au 31 décembre 2023.

## **EAUX DE VIENNE - Convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendies**

Vu la délibération n° 2016\_04\_10 en date du 23 mai 2016 autorisant la signature d'une convention avec EAUX DE VIENNE pour l'entretien des équipements incendie,

Mme le Maire expose au conseil municipal ce qui suit :

EAUX DE VIENNE propose le renouvellement de la convention pour les prestations de contrôle et d'entretien des poteaux incendies de la commune.

Les conditions sont les suivantes :

**Entrée en vigueur :** 1<sup>er</sup> janvier 2023

**Durée :** 6 ans

**Prestations :**

- contrôle débit/pression tous les 6 ans, et purges si nécessaire
- contrôle fonctionnel tous les 2 ans
- intervention sur site, et proposition à la mairie de devis de réparation si nécessaire, lorsqu'un hydrant est indisponible
- transmission des mesures débit/pression au SDIS pour mise à jour des données
- collaboration avec le SDIS au niveau du Système d'Information Géographique et de l'identification des hydrants

**Coût de la prestation :** 29.58 € HT par an et par hydrant

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le territoire de la commune comporte :

- 18 hydrants
- Aucune réserve incendie

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (12 voix), approuve le renouvellement de la convention pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **DEVIS VOIRIE**

Le dossier concernant les travaux de voirie est à nouveau reporté à une prochaine séance, Mme le maire n'ayant pas reçu le devis.

Mme le maire informe le conseil de ses rendez-vous avec le service accessibilité de la DDT et M RICHARD du département de la Vienne au sujet de la création des places de stationnement réservées aux PMR ( Personnes à Mobilité Réduites) et des aménagements de la place du monument aux morts et les abords de l'église. Un cheminement devra être aménagé depuis l'église pour accéder à la mairie et aux toilettes publiques.

## Arrivée de Fabien DECHEZELLES :

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	11	4	3	14

### CIMETIÈRE – Création d'un ossuaire et caveau d'attente

Vu la délibération n° 2022\_10\_02 en date du 22 novembre 2022 portant reprise des concessions en état d'abandon,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir dans le cimetière, un ossuaire convenablement aménagé pour que les restes des personnes inhumées dans le terrain commun soient aussitôt réinhumées à l'issue du délai de rotation, ainsi que les restes des personnes inhumées dans les concessions ayant fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon,

Mme le Maire informe le conseil que l'ossuaire sera disposé sous le caveau d'attente, et qu'il faut par conséquent procéder à l'aménagement celui-ci. Mme le Maire présente le devis de l'entreprise LEYLAVERGNE d'un montant de 1 485.96€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité (14 voix) d'autoriser la signature du devis pour l'aménagement d'un caveau d'attente.

### DEMANDE DE SUBVENTIONS

#### 1. RÉNOVATION DU LOGEMENT 10 RUE DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR, DSIL ET DU FONDS VERT

Montant estimatif des travaux : 60 952 € HT (incluant les honoraires du maître d'œuvre)

Vu l'estimatif du maître d'œuvre M. NOBLANC,

« Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix) :

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	%
<b>Travaux de rénovation du logement situé au 10 rue de la mairie :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Isolation thermique et phonique</li><li>- Travaux de menuiseries</li><li>- Électricité – VMC- chauffage</li><li>- Plomberie</li><li>- Mise en peinture...</li><li>- Honoraires du maître d'œuvre</li></ul>	60 952€	ETAT : DETR/ DSIL /FONDS VERT	33 523.60€	55
		ENERGIES VIENNE	15 238€	25
		Commune de Sammarçolles	12 190.40 €	20
		<b>TOTAL</b>	<b>60 952€</b>	<b>TOTAL</b>

- Autorise le maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR, de la DSIL et du FONDS VERT à hauteur de 33 523.60€
- Autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

#### 2. REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FÊTES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET/ OU DSIL

Montant des travaux : 24 522.92 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix) :

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	%
<b>Remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes</b>	24 522.92€	ETAT : DETR ET/ OU DSIL	19 618.34€	80
- Remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/air				
- Pose de cassettes murales		Commune de Sammarçolles	4 904.58€	20
- Pose d'un chauffe-eau - Pose de radiateurs				
<b>TOTAL</b>	<b>24 522.92€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 522.92€</b>	<b>100</b>

- Autorise le maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR et / ou de la DSIL à hauteur de 19 618.34€
- Autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### 3. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Montant des travaux : 4 959 € HT

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix) :

- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	%
<b>Travaux de réaménagement des espaces verts mairie – carrefour en centre bourg</b>	4 959€	ETAT : FONDS VERT	3 967.20	80
- Arasement de la butte				
- Arrachage de plants		Commune de Sammarçolles	991.80 €	20
- Plantation d'arbustes à fleurs et végétaux				
- Transplantation de végétaux existants - Mise en place de copeaux				
<b>TOTAL</b>	<b>4 959 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 959€</b>	<b>100</b>

- Autorise le maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert à hauteur de 3 967.20€
- Autorise le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Pas de décisions budgétaires à prendre.

### QUESTIONS DIVERSES

#### ECOLE

##### Suppression d'un poste d'enseignant

En conséquence d'une baisse des effectifs des écoles de Beuxes et Sammarçolles, l'inspectrice d'académie a informé les maires de l'intention de l'académie de supprimer un poste d'enseignement (soit la fermeture d'une classe).

Il sera demandé aux parents d'inscrire leurs enfants dès le début du mois de février, de plus Mme le maire demande aux conseillers de recenser les nouveaux habitants sur leur secteur afin de les informer et les inviter à inscrire leurs enfants dans les écoles du RPI.

##### Grève du 19 janvier 2023

La commune a mis en place un service minimum d'accueil. L'agent affecté habituellement à la restauration a pris en charge la surveillance des élèves présents et par conséquent, il a été demandé aux parents de fournir un pique-nique pour le repas de midi.

## ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Mme le maire souhaite mettre en place un accueil des nouveaux habitants, à cette fin les conseillers devront l'informer des arrivées sur leur secteur.

## TRAVAUX.

- Des travaux d'isolation des combles de logements et bâtiments communaux sont prévus depuis plusieurs mois. L'entreprise en charge de ces travaux a pris du retard. Après plusieurs relances, un nouveau technicien a repris nos dossiers et après un nouvel état des lieux, les travaux devraient débuter entre février et mars.
- Travaux dans les combles de la mairie – l'entreprise MILLET est intervenue afin de poser deux renforts sur une poutre existante.
- Les travaux de remplacement des huisseries du logement au 12 rue de la mairie et à la mairie sont achevés.

## REPAS DES AINÉS

Le repas organisé par la commune aura lieu le lundi 8 mai.

## ASSOCIATIONS

Une réunion avec les présidents d'association est prévue le 03 février 2023 à 19h00 à la mairie.

## NÉGRON

Une réunion avec un technicien du syndicat du Négron aura lieu le jeudi 02 février 2023 à 19h00 à la mairie afin de présenter au conseil municipal un projet de réaménagement du cours d'eau.

## CCPL (Communauté de Communes du Pays Loudunais)

M. DAZAS, président de la CCPL viendra rencontrer les conseillers pour échanger sur les compétences de la CCPL et répondre à leurs questions le 02 février 2023 à 20h00.

## PROCHAINE RÉUNION

Commission communication – 20 février à 18h00

Commission finances – 27 février à 18h00

Conseil municipal – 23 février à 19h15

Conseil municipal pour le vote du budget en présence de M. ROHARD – mercredi 22 mars à 19h15

**Levée de séance : 21h50**

Le maire,

Mme BERTON Lysiane,



La secrétaire de séance,

Mme CASSEGRAIN Brigitte



Mis en ligne le : 17/02/2023

